

Mes besoins : j'ai besoin d'être aidé(e) à accomplir des actes importants de la vie quotidienne et/ou d'aménager mon espace

Type d'aides	Exemples	Qui peut financer ?	Quelle(s) aide(s) financière(s) possible(s) ?	Qui contacter si besoin ?	Pour en savoir plus sur les démarches à effectuer
Humaines	AIDE MENAGERE Entretien du logement Entretien du linge Courses Aide à la préparation des repas... 	Mutuelle	Prise en charge totale d'un nombre d'heures en fonction de mon contrat après sortie d'hospitalisation ou de traitement de chimiothérapie, de radiothérapie	<ul style="list-style-type: none"> Service social de mon établissement de santé Mutuelle SAAD 	Liste des SAAD sur www.sanitaire-social.com
		Caisse de retraite principale	Prise en charge partielle d'un nombre d'heures en fonction de ma caisse, de mes revenus et de mon GIR (5 ou 6) : - Dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation (<i>PAP ARDH = durée de 3 mois</i>) - Dans le cadre du maintien à domicile (<i>PAP classique = durée d'1 an renouvelable, selon l'âge</i>)	<ul style="list-style-type: none"> Service social de mon établissement de santé, de la CARSAT (par e-mail via votre compte AMELI ou <i>prise de rdv avec une assistante sociale en appelant le 3646</i>) ou de la MSA SAAD conventionnés CLIC de mon secteur 	www.carsat-pl.fr www.mainetloire.msa.fr www.pour bienvieillir.fr Se connecter sur le site de ma caisse de retraite Liste des SAAD sur www.sanitaire-social.com
		Caisse de retraite complémentaire	Prise en charge partielle d'un nombre d'heures (<i>Chèques préfinancés, aides financières...</i>) en fonction des revenus et des critères de ma caisse	<ul style="list-style-type: none"> Service social de mon établissement de santé, service action sociale de ma caisse de retraite CLIC de mon secteur 	Se connecter sur le site internet de ma caisse de retraite complémentaire à laquelle j'ai le plus cotisé Pour la connaître, contacter le CICAS au 0820 200 189 ou www.cicas.agirc-arrco.fr
		Dispositif Aide à Domicile Momentanée (pour les retraités AGIRC ARRCO)	Prise en charge ponctuelle d'un nombre d'heures (max 10h) attribuée aux retraités de plus de 75 ans qui font face à une situation qui les fragilise (<i>handicap temporaire, sortie d'hospitalisation, décès ou absence du conjoint...</i>)	<ul style="list-style-type: none"> Service social de mon établissement de santé Plateforme d'action sociale AGIRC ARRCO : 0 971 090 971 CLIC de mon secteur 	www.agirc-arrco.fr

AIDES SOCIALES POUR LES PLUS DE 60 ANS EN SOINS PALLIATIFS

	<p>Sécurité sociale</p>	<p>FNASS : aide financière attribuée pour les personnes en fin de vie affiliées à la CPAM, à la MSA ou à la CAMIEG en fonction des revenus et si accompagnement par une équipe spécifique (HAD, EMSP, USP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé, de l'HAD ▪ EMSP de mon territoire ou USP ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.ameli.fr www.maineetloire.msa.fr www.camieg.fr www.service-public.fr www.parlons-fin-de-vie.fr www.casspa49.fr (rubrique Offre de soins)</p>
	<p>MDA 49</p>	<p>APA : prestation avec participation selon ressources, attribuée par le conseil départemental pour les personnes considérées comme dépendante (GIR 4-3-2-1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ MDA 49 ▪ SAAD ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.mda49.fr (formulaire en ligne) www.service-public.fr Liste des SAAD sur www.sanitaire-social.com</p>
	<p>Conseil Départemental</p>	<p>Aide Sociale : prestation attribuée pour les personnes âgées disposant de ressources financières limitées.  <i>Somme versée pouvant être récupérée sur la succession selon critères, se renseigner auprès de la mairie de son lieu de vie</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service Social de mon établissement de santé ▪ Mairie ▪ SAAD ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.mda49.fr</p>
<p>AUXILIAIRE DE VIE Aide à la préparation ou la prise de repas, Aide aux soins d'hygiène Aide aux courses ou accompagnement pour des sorties Présence sécurisante, Garde de nuit...</p> 	<p>Caisse de retraite principale</p>	<p>Prise en charge partielle d'un nombre d'heures en fonction de ma caisse, de mes revenus et de mon GIR (5 ou 6) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation (PAP ARDH = durée de 3 mois) - Dans le cadre du maintien à domicile (PAP classique = durée d'1 an renouvelable, selon l'âge) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé, de la CARSAT (par e-mail via votre compte AMELI ou prise de rdv avec une assistante sociale en appelant le 3646) ou de la MSA ▪ SAAD conventionnés ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.carsat-pl.fr www.mainetloire.msa.fr www.pourbienvieillir.fr Se connecter sur le site de ma caisse de retraite Liste des SAAD sur www.sanitaire-social.com</p>

AIDES SOCIALES POUR LES PLUS DE 60 ANS EN SOINS PALLIATIFS

	MDA 49	<p>PCH : prestation attribuée sans condition de ressources par le conseil départemental pour les personnes ayant une maladie chronique déjà invalidante avant leur 60 ans et en fonction de leur taux d'invalidité</p> <p>APA : prestation avec participation selon ressources, attribuée par le conseil départemental pour les personnes considérées comme dépendante (GIR 4-3-2-1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ MDA 49 ▪ SAAD ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.mda49.fr (formulaire en ligne)</p> <p>www.service-public.fr Liste des SAAD sur www.sanitaire-social.com</p>
	Sécurité sociale	<p>FNASS : aide financière attribuée pour les personnes en fin de vie affiliées à la CPAM, à la MSA ou à la CAMIEG en fonction des revenus et si accompagnement par une équipe spécifique (HAD, EMSP, USP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé, de l'HAD ▪ SAAD ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.ameli.fr www.maineetloire.msa.fr www.camieg.fr www.parlons-fin-de-vie.fr www.service-public.fr www.casspa49.fr (rubrique <i>Offre de soins</i>)</p> <p>Liste des SAAD sur www.sanitaire-social.com</p>
<p>INFIRMIER(E) LIBERAL(E) Soins infirmiers</p> <p>SSIAD Soins d'hygiène</p>	Sécurité sociale	Prise en charge sur prescription médicale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mon médecin traitant ou mon médecin spécialiste référent 	www.ussiad49.fr
<p>HOPITAL A DOMICILE HAD</p>	Sécurité sociale	Prise en charge sur prescription médicale – admission prononcée après évaluation du médecin coordonnateur de l'HAD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mon médecin traitant ou mon médecin spécialiste référent 	<p>www.hadsaintsauveur.fr https://had-saumurois.lna-sante.com/ www.had-mbc.fr www.ch-hautanjou.fr www.hadnantesetregion.fr (selon mon territoire)</p>

AIDES SOCIALES POUR LES PLUS DE 60 ANS EN SOINS PALLIATIFS

Type d'aides	Exemples	Qui peut financer ?	Quelle(s) aide(s) financière(s) possible(s) ?	Qui contacter si besoin ?	Pour en savoir plus sur les démarches à effectuer	
Techniques	PORTAGE DE REPAS 	Mutuelle	Prise en charge ponctuelle possible en fonction de mon contrat en cas de sortie d'hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutuelle ▪ Mairie de mon domicile (<i>pour en savoir plus sur les possibilités de livraison</i>) ▪ Entreprises privées de portage de repas ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ CLIC de mon secteur ▪ MDA 49 	Se connecter sur le site internet de ma mairie	
		Caisse de retraite principale	Prise en charge partielle sur la livraison du repas en fonction de ma caisse, de mes revenus et de mon GIR (5 ou 6) : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation (PAP ARDH = durée de 3 mois) - Dans le cadre du maintien à domicile (PAP classique = durée d'1 an renouvelable, selon l'âge) 		www.carsat-pl.fr www.maineetloire.msa.fr www.pourbienvieillir.fr	Se connecter sur le site de ma caisse de retraite
		MDA 49	PCH : prestation attribuée sans condition de ressources par le conseil départemental pour les personnes ayant une maladie chronique déjà invalidante avant leur 60 ans et en fonction de leur taux d'invalidité APA : prestation avec participation selon ressources, attribuée par le conseil départemental pour les personnes considérées comme dépendante (GIR 4-3-2-1)		Se connecter sur le site internet de ma mairie www.mda49.fr	
		Conseil Départemental	Aide Sociale : prestation attribuée pour les personnes âgées disposant de ressources financières limitées.  Somme versée pouvant être récupérée sur la succession selon critères, se renseigner auprès de la mairie de son lieu de vie		www.mda49.fr	

AIDES SOCIALES POUR LES PLUS DE 60 ANS EN SOINS PALLIATIFS

<p>TELE-ALARME Achat ou location de matériel pour sécuriser son maintien à domicile</p>	<p>Caisse de retraite principale</p>	<p>Prise en charge partielle du coût en fonction de ma caisse, de mes revenus et de mon GIR (5 ou 6) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation (PAP ARDH = durée de 3 mois) - Dans le cadre du maintien à domicile (PAP classique = durée d'1 an renouvelable, selon l'âge) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises de téléassistance ▪ SAAD ▪ Pharmacies ▪ Banques ▪ MDA 49 ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.carsat-pl.fr www.maineetloire.msa.fr www.pourbienvieillir.fr</p> <p>Se connecter sur le site de ma caisse de retraite</p>
	<p>MDA 49</p>	<p>PCH : prestation attribuée sans condition de ressources par le conseil départemental pour les personnes ayant une maladie chronique déjà invalidante avant leur 60 ans et en fonction de leur taux d'invalidité</p> <p>APA : prestation avec participation selon ressources, attribuée par le conseil départemental pour les personnes considérées comme dépendante (GIR 4-3-2-1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises de téléassistance ▪ SAAD ▪ Pharmacies ▪ Banques ▪ MDA 49 ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ CLIC de mon secteur 	<p>Se connecter sur les sites internet des entreprises</p> <p>www.mda49.fr</p>
<p>MATERIEL MEDICAL Fauteuil roulant Chaise de douche Barres d'appui...</p> 	<p>Sécurité sociale</p>	<p>Prise en charge possible sur prescription médicale en fonction du matériel</p>		
	<p>MDA 49</p>	<p>PCH : prestation attribuée sans condition de ressources par le conseil départemental pour les personnes ayant une maladie chronique déjà invalidante avant leur 60 ans et en fonction de leur taux d'invalidité</p> <p>APA : Prestation avec participation selon ressources, attribuée par le conseil départemental pour les personnes considérées comme dépendante (GIR 4-3-2-1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mon médecin traitant ou mon médecin spécialiste référent ▪ Entreprises de matériel médical ▪ Pharmacies ▪ Ergothérapeute ▪ CLIC de mon secteur 	<p>www.ameli.fr</p>

AIDES SOCIALES POUR LES PLUS DE 60 ANS EN SOINS PALLIATIFS

AIDE ANIMALIERE	MDA 49	Financement d'aides animalières qui permettent de maintenir ou d'améliorer votre vie quotidienne pour les personnes ayant une maladie chronique déjà invalidante avant leur 60 ans et en fonction de leur taux d'invalidité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ MDA 49 	www.mda49.fr
AMENAGEMENT DU LOGEMENT Diagnostic /conseil/évaluation Installation d'une douche adaptée Rampe d'accès au logement...	Dispositif Bien chez Moi (pour les retraités AGIRC ARRCO)	Prise en charge par la caisse du diagnostic réalisé par une ergothérapeute avec un reste à charge de 15€ pour le retraité (à partir de 75 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ Plateforme d'action sociale AGIRC ARRCO : 0 971 090 971 ▪ CLIC de mon secteur 	www.agirc-arrco.fr
	Caisse de retraite principale	Participation financière possible en fonction de ma caisse, de mes revenus et de mon GIR (5 ou 6)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ CLIC de mon secteur 	www.carsat-pl.fr www.maineetloire.msa.fr Site internet de sa caisse
	MDA 49	PCH : prestation attribuée sans condition de ressources par le conseil départemental pour les personnes ayant une maladie chronique déjà invalidante avant leur 60 ans et en fonction de leur taux d'invalidité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ Ergothérapeute 	www.mda49.fr
	ANAH	Aide financière gérée par le conseil départemental attribuée pour améliorer son habitat, selon les revenus (cumulable avec la PCH)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ANAH ▪ Service habitat du département (02 41 18 80 79 – cellulehabitat@maine-et-loire.fr) ▪ « Mieux chez Moi » (02 41 43 00 00) pour l'agglomération d'Angers 	https://www.anah.fr/ www.alec49.fr
	FONDATION LEROY MERLIN	Possibilité d'attribuer une aide (plafond 10 000€) pour améliorer l'habitat de personnes en situation de handicap et/ou de dépendance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Magasin LEROY MERLIN proche de votre domicile ▪ Rapport de l'ergothérapeute 	https://www.fondationleroymerlin.fr/

AIDES SOCIALES POUR LES PLUS DE 60 ANS EN SOINS PALLIATIFS

<p>AMENAGEMENT DU VEHICULE</p>	<p>MDA 49</p>	<p>PCH : prestation attribuée sans condition de ressources pour les personnes ayant une maladie chronique déjà invalidante avant leur 60 ans et en fonction de leur taux d'invalidité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ Médecin spécialiste référent ▪ Ergothérapeute 	<p>www.mda49.fr</p>
<p>CARTE MOBILITE INCLUSION – CMI</p>  <p>Priorité d'accès aux places assises dans les transports, dans les files d'attente pour la mention priorité</p> <p>Droit à des avantages fiscaux en supplément pour la mention invalidité (impôt sur le revenu, taxe d'habitation,...) Parking gratuit pour la mention stationnement</p>	<p>MDA 49</p>	<p>CMI mention priorité Attribuée pour les GIR 1 ou 2 Pour les autres GIR, sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un taux d'invalidité compris entre 50 et 80% - Station debout pénible/fatigabilité <p>CMI mention invalidité Attribuée pour les GIR 1 ou 2 Pour les autres GIR, sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un taux d'invalidité > 80% - Station debout pénible/Fatigabilité <p>CMI mention stationnement Attribuée pour les GIR 1 ou 2 Pour les autres GIR, sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre de marche < 200m - Marche avec aide technique - Présence d'oxygène 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ MDA 49 	<p>www.mda49.fr</p> <p>https://www.cnsa.fr/document/ation/cnsa_17-09_fiches-facilealire_cmi_toutsavoir.pdf</p>

AIDES SOCIALES POUR LES PLUS DE 60 ANS EN SOINS PALLIATIFS

Autres	Exemples	Qui peut financer ?	Quelle(s) aide(s) financière(s) possible(s) ?	Qui contacter si besoin ?	Pour en savoir plus sur les démarches à effectuer
Autres	AIDES SPECIFIQUES OU EXCEPTIONNELLES	Sécurité sociale	Possibilité d'une aide financière individuelle exceptionnelle pour faire face à des dépenses imprévues selon les conditions de revenus sur présentation d'une prescription médicale (<i>matériel médical non remboursé, soins dentaires, soins psychologiques, aide à la complémentaire santé...</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé ▪ Service social de la CPAM (par e-mail via votre compte AMELI ou prise de rdv avec une assistante sociale en appelant le 3646) 	www.ameli.fr
		Caisse de retraite complémentaire	Aide financière ponctuelle pour permettre aux retraités qui cotisent à une caisse de retraite complémentaire de faire face à une difficulté financière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service social de mon établissement de santé, de la CPAM ou de la MSA 	Se connecter sur le site internet de ma caisse de retraite complémentaire à laquelle j'ai cotisé
		Ligue contre le cancer 49	Aide financière ponctuelle pour permettre aux malades atteints de cancer ou à leurs familles de faire face aux difficultés financières engendrées par la maladie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison de la Ligue contre cancer 20 rue Roger Amsler 49100 Angers ▪  cd49@ligue-cancer.net ▪  02 41 88 90 21 	https://www.ligue-cancer.net/article/58107_aides-financieres

A SAVOIR

Tout patient peut appeler directement des services d'aides à domicile (*aide-ménagère, portage de repas, etc*) Il est possible de se faire accompagner dans les démarches par l'assistant(e) social(e) de votre établissement de santé.



Certaines aides à domicile ouvrent droit à un crédit d'impôts
Pour en savoir plus : www.impots.gouv.fr



Le paiement d'une aide à domicile indépendante peut également se faire par Chèques Emploi Service Universel (CESU).
Pour en savoir plus : www.cesu.fr

GLOSSAIRE

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
 AGIRC ARRCO : Groupement de caisses de retraite complémentaires
 ANAH : Agence nationale de l'habitat
 CAMIEG : Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières
 CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination, dédié aux + de 60 ans
 CMI : Carte Mobilité Inclusion
 CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 EMSP : Equipe Mobile de Soins Palliatifs
 FNASS : Fonds d'Action Sanitaire et Sociale
 GIR (Groupe Iso-Ressources) : Niveau de perte d'autonomie, le GIR 1 étant le niveau le plus fort et le GIR 6 le plus faible

COORDONNEES

Maison départementale de l'autonomie

6 rue Jean Lecuit – 49 000 Angers

✉ contact@mda.maine-et-loire.fr

☎ 02 41 81 60 77

www.mda49.fr

Lien pour accéder au formulaire CERFA des aides de la MDA 49

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15692.do

Lien pour accéder au CLIC de mon secteur

https://www.mda.maine-et-loire.fr/no_cache/annuaires-et-guides/annuaire-des-clic/

HAD : Hôpital A Domicile
 MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
 MSA : Mutualité Sociale Agricole
 PAP ARDH : Plan d'Action Personnalisé Aide au retour à Domicile après Hospitalisation
 PAP Classique : Plan d'Action Personnalisé Classique
 PCH : Prestation de Compensation du Handicap
 SAAD : Service d'Aide A domicile
 SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile
 USP : Unité de Soins Palliatifs
 : Aide qui ouvre un droit à 50% de crédit d'impôts sur le reste à charge

